



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20250703-5992025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0599-2025 Séance du 03 juillet 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 26 juin 2025
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> M Serge GRYNKORN

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 03 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Gaël EVRARD

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX

Procuration :

Jean-Christophe BOYET à Serge GRYNKORN
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Jean-Pierre PEYREROL à Patrick SIMBOLOTTI

OBJET : Subvention OCCE 84 Ecole de Fontaine de Vaucluse

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec la Commune de Fontaine de Vaucluse, l'Ecole Christian Tallieux de Fontaine de Vaucluse sollicite l'attribution d'une subvention de 900 € à la commune de Saumane de Vaucluse pour financer les animations et sorties scolaires organisées pour l'année scolaire 2024-2025, ainsi réparties :

- 500 € pour la sortie au Seaquarium du Grau du Roi + atelier sur le tri des déchets en mer
- 100 € pour la découverte du Rugby
- 200 € pour la danse
- 100 € pour l'initiation à la randonnée palmée.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 900 € à l'OCCE84 – Ecole de Fontaine de Vaucluse au titre de l'année scolaire 2024-2025, étant précisé que la commune de Fontaine de Vaucluse finance également ces animations et sorties à la même hauteur.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'allouer une subvention de 900 € à l'OCCE84 – Ecole de Fontaine de Vaucluse pour les animations et sorties scolaires de l'année scolaire 2024-2025 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Serge GRYNKORN	 Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
---	---

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.